

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Un désert culturel menace à l'horizon de la crise sanitaire

Depuis le 13 mars 2020, tout le secteur de la culture est à l'arrêt. Les représentations et expositions ont été interrompues; les répétitions et tournages suspendus; les projets annulés ou, au mieux, repoussés. Les festivals estivaux sont à leur tour en train d'annuler leurs éditions, à l'instar de leurs pairs hivernaux.

Cet arrêt total a des conséquences graves pour les actrices et acteurs culturels, pour qui les mesures mises en place sont faibles et limitées dans le temps. Si nos milieux étaient déjà précaires avant la crise, celle-ci ne fait qu'accroître cette réalité.

Nombre de productions peinent à pouvoir se reporter, ne trouvant plus de plages disponibles dans les lieux de diffusion. Ailleurs, des reports en cascade promettent de laisser peu de place à de nouvelles créations.

Au surplus, l'arrêt total a pour conséquence d'empêcher toute production à venir, du fait des conditions d'octroi des soutiens publics et parapublics, qui exigent la collaboration attestée d'un ou plusieurs lieux de diffusion pour entrer en matière. Or, toutes les salles de concert, galeries, librairies, théâtres, cinémas sont à l'arrêt et les festivals les rejoignent les uns après les autres. Comment ces lieux pourraient-ils envisager un futur projet dans ces conditions ? Ils en sont actuellement incapables et cela bloque complément toute tentative de préparer "l'après".

Privé ainsi de perspectives, le secteur culturel est très durement touché par la crise et, surtout, durablement menacé sans une intervention forte des collectivités publiques.

## Des mesures spécifiques et plus durables

La situation actuelle réclame en effet un soutien allant bien au-delà des mesures déjà prises, qui ne tiennent pas compte des spécificités des métiers de la culture et des réalités des processus de création artistique et de diffusion et de son aspect écosystémique.

Le milieu culturel a besoin d'aides au chômage étendues: une suspension des délais-cadres jusqu'à la reprise des saisons et une extension de la durée d'indemnisation jusqu'à cette même reprise, pour ce qui concerne les salarié-e-s. Les possibilités d'engagement étant presqu'inexistantes, l'obligation de rechercher un emploi devrait être suspendue jusqu'à réouverture des lieux de répétition et de diffusion.

Les APG pour indépendant es doivent augmenter pour leur garantir au moins le minimum vital (ce qui est loin d'être le cas actuellement). Ceci doit être accompagné d'une prise en charge à fonds perdus des frais fixes professionnels, jusqu'à la reprise des saisons. Ces demandes rejoignent celles des indépendants en général, particulièrement mis à mal par la crise sanitaire.

Les festivals et les lieux culturels doivent pouvoir faire valoir les pertes d'exploitation qu'ils subissent afin d'être indemnisés. Les contrats de prestation ou les emplois à durée limitée liés à la tenue des événements doivent aussi être pris en compte et pouvoir être indemnisés.

Enfin, la formation, elle aussi à l'arrêt, a besoin de soutien pour permettre à ses écoles (publiques, parapubliques ou privées) d'indemniser les acteurs culturels qui y enseignent.

Ces mesures sont absolument nécessaires pour éviter que la crise sanitaire se transforme en crise culturelle majeure et compte au rang de ses victimes tout l'écosystème humain et économique qui tourne autour des festivals ; lieux de création et de diffusion ; groupes ; troupes ; compagnies ; écoles et entreprises techniques.

La pression sur les acteur-trices culturel·les se relâcherait ainsi un tant soit peu et leur permettrait de pouvoir traverser cette mise à l'arrêt au moins matériellement.

## L'inertie du processus de création-production-diffusion

Mais cela ne suffira pas, comme nous l'avons dit plus haut: les effets seront durables et une reprise des activités ne pourra se faire du jour au lendemain, attendu que la création réclame du temps et qu'il lui faut un lieu où se produire une fois prête.

Il y a plus d'un an et demi, lors des États généraux de la culture du 17 septembre 2018, des acteurs de toutes les disciplines avertissaient déjà que leur situation était précaire et réclamaient que l'Etat consacre au moins 1% de sont budget au soutien aux activités culturelles.

La pertinence de cette demande est aujourd'hui redoublée car c'est bien dans la durée qu'un soutien accru doit s'inscrire, faute de quoi les mesures exceptionnelles actuelles ne feront que retarder le désastre au lieu de l'éviter.

Cette mesure doit être proposée au plus vite, au besoin sans attendre la révision de la loi, dont les travaux ne sont pas suffisamment avancés pour espérer une mise en application rapide.

Nous en appelons aux pouvoirs publics, ainsi qu'à leurs partenaires parapublics, pour qu'un plan de sauvetage de notre tissu culturel soit mis en place. La situation est grave et nos demandes sont nécessaires si l'on ne veut pas que la sortie de crise débouche sur un désert culturel.

Valangin, le 27 avril 2020

Au nom de la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturel·les

Le comité

Anne Wyrsch, présidente, +41 76 424 74 63

Mathias Gautschi, trésorier, +41 78 821 38 45

Matthieu Béguelin, secrétaire, +41 79 897 63 11

Jacques Bouduban, membre, +41 79 389 37 50

comite@fnaac.ch